

du Mois de Mars, porta à la connaissance d'un grand nombre de personnes le fait que nous venons de rapporter. Aussitôt, à l'imitation de la religieuse d'Anvers, plusieurs malades, animés d'une tendre piété envers saint Joseph, se procurèrent un Cordon béni dans l'église Saint-Nicolas, où se trouve une Chapelle vénérée, désormais devenue un sanctuaire célèbre, consacré au saint. Des grâces nombreuses et toutes spéciales furent obtenues, et cette dévotion prit bientôt une extension rapide. Des centaines de Cordons ont été envoyés en France, en Belgique, en Allemagne, dans toutes les parties de l'Italie, même en Amérique et dans l'Asie.

Le Cordon de saint Joseph ne fut pas seulement demandé comme un remède contre les maladies du corps, mais aussi comme un préservatif contre l'esprit d'impureté. Et bientôt, Monseigneur l'Evêque de Vérone reconnut la nécessité d'adresser une supplique à la Congrégation des Rites; ce qu'il fit par une lettre datée du 14 janvier 1859. Après un mûr examen, la Sacrée-Congrégation, conformément à la demande adressée, approuvait, par rescrit du 19 septembre 1859, la formule nouvelle de bénédiction, et en permettait l'usage solennel et privé. Enfin, Monseigneur l'Evêque de Vérone obtenait que l'Association du Cordon de saint Joseph fût déclarée *primaria*; en même temps, Sa Sainteté Pie IX l'enrichissait de précieuses Indulgences.